

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE
UNITE DE FORMATION

FAUNE SAUVAGE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

CODE : 131300U21D1

CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 101

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 08 février 2010,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

FAUNE SAUVAGE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de reconnaître les différentes espèces animales ;
- ◆ de décrire leurs exigences biologiques et écologiques en vue, ultérieurement, de pouvoir gérer leur population et leur habitat.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- ◆ effectuer des opérations (additions, soustractions, multiplications et divisions) de nombres décimaux limités et de fractions, en utilisant judicieusement les propriétés des opérations et en respectant leurs priorités ;
- ◆ calculer une puissance entière ou la racine carrée positive d'un nombre positif (naturel, décimal ou fractionnaire) au moyen de la calculatrice ;
- ◆ résoudre des équations du premier degré des types $ax = b$, $x+a = b$, $ax + b = c$ et vérifier si un nombre est solution d'une équation du premier degré ;
- ◆ transformer une formule simple (périmètre, aire, volume, ...) de manière à expliciter une grandeur qui s'y trouve ;
- ◆ placer un point dont on donne l'abscisse sur une droite graduée, dont on donne la coordonnée dans un graphique cartésien et inversement, lire cette abscisse ou cette coordonnée ;
- ◆ opérer sur des grandeurs (mesures de longueur, de surface, de volume, de temps, d'angle, ...), en effectuant, si nécessaire, des transformations d'unités de mesure ;
- ◆ calculer le périmètre, l'aire ou une dimension d'un triangle, d'un quadrilatère régulier, d'un cercle / disque, ...

- ◆ calculer l'aire latérale ou totale et le volume de solides usuels ;
- ◆ reconnaître si deux grandeurs sont proportionnelles, construire un tableau et un graphique mettant en relation différentes valeurs de ces grandeurs ;
- ◆ lire et comprendre :
 - un message simple lié à la vie quotidienne, pour y retrouver des informations explicites,
 - des informations contenues dans des ouvrages de référence ;
- ◆ s'exprimer oralement et par écrit :
 - rédiger un message simple mais clair et à la structure correcte ;
 - écrire, sous la dictée, un message d'un niveau de langue courant d'au moins dix lignes, respectant les principales règles d'orthographe ;
 - s'exprimer clairement à l'oral.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

C2D ou CESI

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	<u>Classement du cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Connaissance de la faune	CT	B	48
3.2. Part d'autonomie		P	12
Total des périodes			60

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

- ◆ de s'exercer à la classification des espèces étudiées (Embranchement, Classe, Ordre et éventuellement Famille) ;
- ◆ de reconnaître, à leurs différents stades de développement :
 - les espèces de gibiers,
 - les principales espèces protégées par la loi,
 - les principales espèces nuisibles ;
- ◆ d'identifier, pour chacune de ces espèces, leurs particularités morphologiques et leurs exigences biologiques et écologiques.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

- ◆ d'identifier et de classer de façon justifiée des espèces choisies parmi les espèces de gibier, les espèces protégées par la loi, les espèces nuisibles ;
- ◆ de décrire leurs exigences biologiques et écologiques.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ du niveau de pertinence des justifications,
- ◆ du degré d'exhaustivité dans la citation des exigences,
- ◆ du niveau de pertinence dans l'utilisation des termes scientifiques.

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.